



CONSEIL MUNICIPAL DE MEYS

PV DE LA SEANCE DU Lundi 27 mai 2024 A 19h30

Membres présents : BONHOMME Gilbert, CHIRAT Magali, FAURE Pierre Paul, FAYOLLE Christian, GARIN Thérèse, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, MURIGNEUX Thérèse, MURIGNEUX Cyril, PROTIERE Fabien, GRAEL Richard, GOY Chrystèle, TRUC Frédéric

Secrétaire élue : MURIGNEUX Thérèse

Ordre du Jour :

1. Approbation des comptes-rendus des séances du 11 avril et du 29 avril 2024
2. Demande de subvention au département du Rhône au titre des amendes de police 2024,
3. Demande de subvention au titre des appels à projets du Département,
4. Règlement garderie 2024-2025
5. Echange terrain GAEC des HURIEUX
6. Approbation marché public – SEQUENCE 2
7. Approbation marché public – MAISON DES ASSOCIATIONS
8. Lancement marché - Recrutement Maître d'œuvre – Rénovation énergétique Bibliothèque, MJC, Logement
9. Questions diverses.

Approbation des comptes-rendus des séances du 11 et 29 avril 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil si certains éléments sont à corriger dans les comptes-rendus transmis avec la convocation.

Aucune remarque de la part des membres présents.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes-rendus des séances du 11 et 29 avril 2024

Délibération n°2024-05-27-00001 : Demande de subvention au département du Rhône au titre des amendes de police 2024

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Conseil Départemental du Rhône a en charge la répartition du produit des amendes de police selon les articles R 2334-10 à R 2334-12 du code général des collectivités territoriales. Celle-ci est maintenue pour l'année 2023.

Son objectif est de soutenir l'investissement des communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parc de stationnement à un groupement de communes.

Ainsi une enveloppe unique est dédiée aux 2 catégories d'opérations suivantes :

1. Opérations pour les transports en commun.
2. Opérations pour la circulation routière.

Dans le cadre des opérations pour la circulation routière, la commune de Meys souhaite présenter sa candidature pour une opération de Sécurisation de la RD71.

La RD 71 est une voie d'accès à la commune de Meys et également une voie traversante sud-nord.

La configuration de la section de la RD 71 nord demande des adaptations pour accueillir une circulation piétonne sécurisée, avec :

- Une géométrie étroite en largeur et présentant des courbes et pentes avec des forts dévers et surélevés
- Un carrefour avec le chemin du haut offrant peu de visibilité
- De nombreuses entrées riveraines principalement en côté Est
- Une discontinuité du cheminement piéton sécurisé arrivant de chemin du haut avec en amont de l'espace sportif un aménagement piéton sécurisé par des barrières paysagères bois et une bande végétalisée.
- Un arrêt de car pour chaque sens de circulation matérialisé par un simple marquage au sol.

Plusieurs usages sont recensés dans la zone d'étude :

- Un espace d'intérêt touristique et de promenade avec la chapelle de la Madone et la présence de quelques bancs ombragés.
- Un espace sportif et récréatif avec la présence de terrains grillagés et sa buvette
- Un espace d'apport volontaire des déchets avec la présence des îlots de collecte du verre et de bacs d'ordures ménagères
- Une zone d'attente pour les usagers des cars du Rhône

Par ailleurs, la commune a inscrit au plan guide un projet d'aménagement sur le secteur de la Madone, ce projet :

- Mettra en valeur l'équipement sportif existant en y ajoutant une halle couverte,
- Créera une zone de stationnement de 50 places avec zone de giration pour les engins de collecte de gestion des déchets de l'autre côté du chemin du haut.

Ce parking a vocation à être paysagé avec une gestion des eaux pluviales par des noues végétales.

Monsieur le Maire, après avoir présenté le projet d'aménagement, demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2024.

Délibération n°2024-05-27-00002 : Demande de subvention au titre des appels à projets du Département

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le Département du Rhône s'engage auprès des communes et des regroupements de communes à travers le PACTE, le "Partenariat avec les collectivités de notre territoire".

Monsieur le Maire explique que le Conseil départemental du Rhône aide les communes et leurs groupements afin de faire du territoire départemental un espace de solidarité, sur le fondement de l'article L. 1111-10, 1er alinéa du code général des collectivités territoriales qui dispose que "le département peut contribuer au financement des projets dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes ou leurs groupements, à leur demande".

Il rappelle que depuis la délibération n° 004 du 22 avril 2016, le Conseil départemental du Rhône a adopté une nouvelle politique de soutien aux communes et aux groupements de communes (EPCI, syndicats...) qui s'applique sous forme d'appel à projets.

Dans le cadre de cet appel à projet, le Département souhaite soutenir les investissements portés par les communes qui respectent les orientations des grandes politiques départementales et s'inscrivent dans la logique de développement durable proposée par le Département.

En préambule, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Meys est engagée depuis 12 ans, dans une démarche de développement durable et de lutte contre le changement climatique.

Le projet présenté consiste en la requalification de l'entrée sud du bourg, et d'une partie de la traversée du village. La voie concernée est la rue de la République (RD71) dans sa partie sud.

Le projet consiste à Partager l'espace public sur la traversée de MEYS :

- En créant des seuils et des traversées,
- En assurant une zone de partage en centre-bourg (plateau traversant d'une seule matérialité, suppression de potelets, bornes escamotables, structuration de l'espace),
- En végétalisant (frontages pour favoriser l'appropriation de l'espace public par les piétons, implantation d'arbres repères/grands sujets pour l'identification de l'espace, assurer l'extension des usages riverains sur l'espace public),
- En proposant une palette de matériaux dédiée aux espaces publics du bourg et des alentours pour assurer une

homogénéité,

- En proposant une zone de stationnements dédiée (désimperméabilisations des sols pour le stationnement),
- En mettant en place une signalétique claire pour une meilleure lisibilité de l'espace public,
- En rendant l'espace public attractif en valorisant le paysage (par le cadrage de vues/ perspectives, en créant des cheminements piétons pour parcourir des lieux aujourd'hui inaccessibles) et en délimitant clairement l'entrée en ville (signalétique, matérialité, traversée piétonne, ...).

Une rue aujourd'hui avec peu de hiérarchie qui est dédiée à la circulation de la voiture. En créant des frontages, supprimant les bordures et favorisant un aménagement avec un plateau, avec un rétrécissement d'une partie de la chaussée, créant un alternat nécessaire au ralentissement des véhicules et favorisant la sortie des matériels communaux du centre technique et les sorties routières des riverains, les limites sont floutées pour l'appropriation des différents usagers. La partie zone de rencontre redonne de l'usage aux piétons. La rue retrouve une qualité d'usage partagée.

Le coût prévisionnel de ce projet se monte à 323 969.00 € HT.

La subvention demandée est d'un montant de 169 000.00 euros.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le dossier de subvention au titre des appels à projet du Département.

Délibération n°2024-05-27-00003 : Règlement garderie 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le règlement intérieur de la garderie qui s'applique à chaque famille pour cette année scolaire 2023-2024, ainsi que la délibération du Conseil en date du 11 septembre 2023 modifiant les tarifs de celle-ci au 01/09/2024.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité la modification du règlement de la garderie pour l'année 2024-2025.

Délibération n°2024-05-27-00004 : Echange terrain GAEC des HURIEUX

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que le GAEC DES HURIEUX souhaite agrandir son exploitation. Ce projet rencontre des difficultés dans sa réalisation car un chemin communal sépare l'exploitation en deux parties distinctes. Le GAEC souhaiterait proposer à la commune un échange de terrain, afin de déplacer ce chemin communal sur l'extérieur du tènement de l'exploitation.

Le chemin communal représente une surface de 500m². Celui-ci serait cédé au GAEC en échange d'une surface de 374 m² sur l'extérieur du tènement de l'exploitation afin de recréer le chemin communal.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité cet échange de terrain avec le GAEC DES HURIEUX.

Délibération n°2024-05-27-00005 : Approbation marché public – SEQUENCE 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 mars 2024 l'autorisant à lancer un marché public pour les travaux d'aménagements des espaces publics de l'entrée sud du centre-bourg de Meys (procédure adaptée, 1 seul lot).

Il dit que suite à cet appel d'offres, plusieurs entreprises se sont positionnées, et après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise EIFFAGE ROUTE qui a répondu avec une offre d'un montant de 288 332.49 € H.T. soit 345 998.99 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour la réalisation de ce chantier.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise EIFFAGE route.

Délibération n°2024-05-27-00006 : Approbation marché public – MAISON DES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 25 mars 2024 l'autorisant à lancer un marché public pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en locaux associatifs (procédure adaptée, 9 lots).

N° Lot	Corps d'Etat	Estimation base €HT	Entreprise	Offre €HT
01	DEPOSE SOUS-SECTION IV (hors MAPA)	9 000.00 €	SCM Loire Auvergne	4 157.00 €
02	MACONNERIE	52 000.00 €	THIVILLIER	62 855.87 €
03	CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE	28 100.00 €	PASSELEGUE	26 999.85 €
04	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM OCCU	63 200.00 €	SMC JOURNET	60 966.00 €
05	MENUISERIES INTERIEURES	39 300.00 €	NEEL	22 862.61 €
06	PLÂTRERIE ISOLATION PEINTURE	56 100.00 €	LARDY	46 236.16 €
	Plus-value peinture forêts nacelle		LARDY	6 894.15 €
07	REVETEMENT DE SOL	20 000.00 €	COURBIERE	17 350.23 €
08	PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION	42 200.00 €	BENIERE	36 352.00 €
09	ELECTRICITE	27 500.00 €	NOALLY	21 820.75 €
Total estimation base HT		337 400.00 €	Total offres HT	306 494.62 €

Il dit que suite à cet appel d'offres, plusieurs entreprises se sont positionnées sur les différents lots, et après analyse des offres, la commission d'appel d'offres a retenu les entreprises suivantes :

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité l'attribution du marché aux entreprises retenues dans le tableau ci-dessus.

Délibération n°2024-05-27-00007 : Lancement marché - Recrutement Maître d'œuvre – Rénovation énergétique Bibliothèque, MJC, Logement

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le programme des travaux concernant la rénovation énergétique du bâtiment contenant la bibliothèque, la MJC et le logement d'urgence. Compte tenu de l'estimation du coût des travaux, Monsieur le Maire propose de lancer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée, afin de recruter un maître d'œuvre. Il demande au Conseil municipal de valider le choix de la procédure et de l'autoriser à signer les pièces qui constituent ce marché.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'ouverture d'un marché public pour le recrutement d'un maître d'œuvre.

Questions diverses

- Elections européennes : nomination membres du bureau
 - o Secrétaire : Frédéric TRUC
 - o Assesseurs : Thérèse GARIN et Fabien Protière
- La famille MARTIN a fait un don au CCAS d'une valeur de 100€ afin de remercier la commune pour son aide lors des obsèques de M. Thibaut MARTIN. Le Conseil remercie la famille pour cette donation.
- Le cylo des monts s'arrêtera sur la commune (stade de la Madone) le 15/06/24
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Philippe GARNIER
Maire

Thérèse MURIGNEUX
Secrétaire